

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du : 4 Août 2015**

L'an deux mille quinze le quatre août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLERC Gérard, Maire.

***Etaient présents*** : Mrs CHAPUIS Nicolas, CLERC Gérard, DRAVET Gildas, DRAVET Hervé, GENOUD Pierre, LEGER Michel, ROCHE Franck, Mmes BOUVIER Audrey, MONDON Stéphanie,  
***Etaient excusés*** : Mme PONGE Marie-Pierre.

- Mme PONGE Marie-Pierre donne pouvoir à M. CLERC Gérard pour l'ensemble des votes et décisions de cette séance ;

***Etaient absents*** : Mrs BLANC Eugène, BLANC Jean-Charles, FAVRE Armand, MARBACQUE Patrick, Mme MADEC Hélène.

***Secrétaire de Séance*** : M. DRAVET Gildas.

***Convocation du*** : 28 Juillet 2015 - ***Affichage du*** : 28 Juillet 2015.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 9

---

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.  
Approuvé à l'unanimité.

**II – PLAN LOCAL D'URBANISME**

La 1<sup>ère</sup> réunion de travail a eu lieu le 9 juillet dernier en présence de M. SCHNEIDER Christophe, du bureau IR CONCEPT.

Elle a eu pour objectif de :

- lancer l'étude de révision du PLU par une prise de connaissance des acteurs.
- présenter le contexte réglementaire à prendre en compte : la loi ENE – Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » et la loi ALUR – pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.
- présenter ce qu'est le document PLU (ce qu'il contient et sa mise en œuvre).
- faire un point sur le contenu et les modalités de concertation.
- faire un point sur la collecte et le recueil des données.
- définir le déroulement de l'étude (étapes et planning prévisionnel).

La Commune de Bozel souhaite être associée à la révision du PLU, Monsieur Le Maire va contacter la Commune de Bozel.

Concernant la révision du PLU un registre des doléances est en place à la Mairie.

Une réunion a eu lieu avec les représentants de la Préfecture, pour la mise en place d'un PPR qui remplacera le PIZ, dans ce cadre une réunion concernant les risques liés à l'activité minière et à l'éboulement des galeries se tiendra le Jeudi 6 Août 2015 à la demande de M. NOURY expert.

**III – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

L'adjoint en charge de l'urbanisme fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en Mairie le 24 juillet 2015, concernant le terrain situé section H n°293.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité d'exercer son droit de préemption urbain sur ce terrain.

Le Conseil Municipal décide de saisir cette opportunité à l'unanimité.

#### IV – VIREMENTS DE CREDITS

Les décisions modificatives ajustent en cours d'année les prévisions budgétaires ; elles doivent être adoptées par le Conseil Municipal (art.L1612-11 du CGCT).

#### Virements de crédits sur le Budget communal :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Communal

M.le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21538 : Autres réseaux		22 572.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>22 572.00 €</b>		
D 2315-161 : Cimetière	12 572.00 €			
D 2315-173 : Parking La Thuile VC 3	10 000.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>22 572.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>22 572.00 €</b>	<b>22 572.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la décision modificative énoncée ci-dessus.

#### Virements de crédits sur le Budget Eau et Assainissement :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu le Budget du Service eau et assainissement

M.le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget du service eau et assainissement 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6071 : Compteurs	4 800.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 800.00 €</b>			
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		4 800.00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>4 800.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>4 800.00 €</b>	<b>4 800.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2158 : Autres		10 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>10 000.00 €</b>		
D 2315-61 : Captages	10 000.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative énoncée ci-dessus.

## **V – TRAVAUX BATIMENTS**

L'adjoint en charge des travaux soumet au Conseil Municipal des devis en attente concernant :

- la remise en état de l'appartement du haut du bâtiment « La Fromagerie » au Plan.
- la réfection intérieure de la Mairie.
- les travaux d'électricité au Groupe Scolaire.

Il est décidé d'effectuer :

- la remise en état de l'appartement : 9 voix pour et 1 abstention.
- la réfection de la Mairie : 9 voix pour et 1 abstention.
- la demande de devis supplémentaire pour le Groupe Scolaire.

## **VI – EMBAUCHE ATSEM**

Suite à l'annonce parue pour le recrutement d'une ATSEM, 16 candidatures ont été reçues en Mairie. La candidature de Mme SIMON Stéphanie, qui était déjà ATSEM à l'Ecole de Montagny l'an dernier, a été retenue.

M. LEGER Michel s'en étonne étant donné qu'elle n'a pas encore obtenu son Concours d'ATSEM, et affirme que Mme MADEC aurait fait une promesse d'embauche à Stéphanie LEGER, sa fille, également candidate, lors d'un entretien l'année dernière. De plus il prétend que la procédure concernant la validation de la candidate retenue n'a pas été respectée : 2 candidates avaient leur Concours ATSEM et à ce titre elles étaient prioritaires sur les autres.

La Commission des Ecoles, explique que les candidates titulaires du Concours d'ATSEM ont eu un entretien téléphonique, et que la candidature de Mme SIMON a été retenue sur les points suivants :

- son expérience en qualité d'ATSEM et d'AVS depuis plusieurs années dans différents établissements.
- son expérience au sein de l'école de Montagny.
- sa parfaite connaissance de l'école de Montagny.
- son travail et son engagement auprès des enfants et de l'enseignante de maternelle, qui ont donné entière satisfaction.
- son inscription à la prochaine session du concours d'ATSEM.

La Commission du Personnel propose de rencontrer Mme Stéphanie LEGER pour échanger sur le sujet.

Le Conseil Municipal valide la candidature de Mme SIMON Stéphanie : 9 voix pour et 1 voix contre.

## **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL VANOISE TARENTEISE PORTANT REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

La Loi de Finances a prorogé les aides du fonds de soutien aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ce fonds permet d'inciter et d'aider les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et notamment d'organiser les activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe.

Le fonds est versé à l'ensemble des Communes mettant en œuvre la réforme sur la base d'une aide forfaitaire de 50 € par élève.

Pour les intercommunalités, la loi stipule que celles-ci bénéficieront des aides du fonds de soutien aux Communes lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles leur auront été transférées. Ces aides seront versées aux Communes membres de l'EPCI en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans chacune des écoles, qui ont obligation de reverser ces aides à l'EPCI.

Si l'EPCI n'exerce pas la compétence « fonctionnement des écoles », en plus de sa compétence « activités périscolaires », il ne sera pas habilité à percevoir le fonds de soutien aux Communes. Néanmoins, une Commune touchant le fonds de soutien aux Communes pourra le reverser en tout ou partie à l'EPCI compétent en matière périscolaires. Or c'est la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise qui a en charge la compétence « réforme des rythmes scolaires » et qui porte les charges (dépenses de personnel et de matériel).

Pour que le reversement soit accepté par le comptable public, un accord de toutes les Communes concernées dans le cadre d'une convention ayant fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération autorisant M.le Maire à signer une convention portant sur la redistribution de ce fonds aux Communes selon les modalités suivantes :

- la Commune de MONTAGNY reversera 90 % du fonds de soutien à la CCVVT ; cela correspond à un montant de 45 € par élève ;
- il n'y a pas de durée précisée dans la convention ; cet accord est valable tant que le fonds de soutien aux Communes continue d'être versé et que la CCVVT garde sa compétence « activités périscolaires ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M.le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (CCVVT) et la Commune, portant reversement du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré selon les éléments proposés ci-dessus présentés par M.le Maire et autorise M.le Maire à signer tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

## **VIII – ANALYSE FINANCIERE**

Mme Fatiha BOUSSALIA, chargée de mission Finances au sein de l'ASADAC, finalise l'étude financière rétrospective et prospective, qui sera présentée en Conseil Municipal courant automne 2015.

Suite à la rencontre qui a eu lieu en mairie le 23 juillet dernier, quelques éléments ressortent déjà :

- une baisse des dotations de l'Etat :
  - o la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2015 a baissé pour notre Commune de l'ordre de 14 % par rapport à 2014,
  - o la dotation nationale de péréquation (DNP) n'est plus perçue à compter de 2015 ;
- depuis 2014, toutes les communes contribuent au redressement des finances publiques de l'Etat ;
- il faudra réfléchir aux postes de fonctionnement sur lesquels des économies peuvent être faites ;
- se rapprocher du centre des impôts pour travailler avec eux sur les bases d'imposition ;
- pour les travaux d'investissement, mobiliser toutes les sources de subvention possible.

Monsieur Le Maire demande à M. DRAVET Gildas, et M. DRAVET Hervé, de chercher une piste pour effectuer des économies, sur le débroussaillage actuellement à la charge de la Commune, sur des parcelles qui ne lui appartiennent pas.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

### **Recrutement d'un agent technique**

- Dix curriculum vitae ont été reçus en Mairie.
- Une candidature spontanée.
- L'emploi d'agent de TVI pour une période d'immersion.

### Location de la petite Salle de la Salle des Fêtes

Au vu de demandes d'habitants du Chef-Lieu pour louer la petite Salle de la Salle des Fêtes, considérant que les jeunes du Chef-Lieu n'ont pas l'opportunité d'avoir de lieu où recevoir pour des repas d'anniversaire par exemple.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le prêt sera gratuit pour les jeunes du Chef-Lieu et qu'une caution de 150€ leur sera demandé, pour palier à de possibles dégradations, ainsi que l'engagement d'une personne adulte si un mineur décide d'utiliser cette salle.

### Nomination des plombiers habilités à intervenir pour le compte de la Commune

Il est décidé à l'unanimité d'habiliter l'entreprise de M. MAITRE Jérôme à intervenir sur les réseaux communaux.

La Commune de Montagny travaillera avec les plombiers habilités, seulement sur devis.

### Conduite d'eau potable avec la Commune de Saint Marcel

Suite à une réunion avec M. PETITJEAN Robert garde de l'O.N.F., le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acceptation de la Convention liant nos deux Communes. Saint Marcel s'engage à laisser lors de prochains travaux la nature vierge de toute scorie.

### Effraction constatée en forêt communale

Lors de la réunion avec M. Le Garde de l'O.N.F., il a été constaté qu'un habitant de la Commune, était en train d'exploiter illégalement un mélèze dans la parcelle 29, d'un volume d'1.6m<sup>3</sup>. Cet arbre relevant du régime forestier, il a été décidé que cette personne devra s'acquitter d'une amende de 320€, et que cet arbre restera à la disposition de la Commune.

### Intempéries et conséquences sur la voirie de montagne

Suite à un épisode orageux sévère, les routes de montagne se sont ravinées, provoquant des désagréments pour les usagers. La Commune a sollicitée plusieurs entreprises, afin d'améliorer de manière pérenne les liaisons, entre La Thuile et La Balme, ainsi que la traversée de Moranche, et l'accès à La Challe.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général (FREE).

### Egouts du Lotissement du Plan du Praz

- Suite à de nombreuses réunions l'entreprise SITES, tente de trouver une solution pour éviter les inondations dans le nouveau lotissement.
- Un déversoir d'orage dans le ruisseau est à l'étude, ainsi que la prolongation du ruisseau de 50 mètres, afin d'éviter des désagréments aux habitants du Lotissement, et ce à la charge du cabinet SITES.

### Vitesse dans les villages

Une étude à l'entrée de La Thuile côté Bourgeois, a été menée à l'aide d'un radar. Il en ressort que les vitesses enregistrées sont, de l'avis du TDL, correctes.

### Stationnement au Villard

- Monsieur Le Maire demande aux élus du Villard, de se renseigner auprès des propriétaires, quant à une potentielle vente de terrains, pour réaliser dans le futur un nouveau parking.
- Une demande de place de stationnement, pour personne handicapée est en cours de traitement.

### Grille de récupérations d'eau sur la voirie

Des grilles de récupération d'eau de ruissellement vont être installées :

- à l'entrée du Lotissement du Plan du Praz.
- à l'entrée du village de La Thuile du côté de Feissons sur Salins.
- au fond du village de La Roche.
- dans la traversée du fond du village de La Roche.

### **Chambre à vannes**

Une chambre à vannes va être installée par l'entreprise CLT au Chef-Lieu, afin de permettre de nouveaux branchements sur la canalisation du réseau d'eau potable.

### **Associations**

- Une demande de l'Association de la Vogue du Villard de Montagny, concernant la location par la Commune de toilettes chimiques pour la Fête de la St Roch va être étudiée.
- L'Association des Jeunes de Montagny remercie la Commune pour le prêt des locaux ainsi que d'un véhicule.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé les membres présents.